

DELIBERATION

Séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2023

Élus :	29	L'an deux mille vingt-trois, le six novembre , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le trente et un octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	23	
Absents :	2	
Pouvoirs :	4	
Votants :	27	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, KADRI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, CULIBRK.
Absents :		M. Mme HAMOUDA, GUILLET.
Excusés ayant laissé procurations :		M. LOPEZ à Mme MARTIN, Mme SAUVAGE à M. BOUVIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, Mme BRUMANA à Mme DANIELE.
Secrétaire de séance :		M. BELLABES

Délibération n° 06_11_069_1B4

OBJET : Remplacements dans les commissions et organismes extérieurs suite à démissions

Après les démissions de Madame Laurence CONSTIAUX et Monsieur Yoanne CAFFIER de leurs fonctions de conseillers municipaux, puis celles reçues des suivants de liste : Madame Agnès CAMERANO, Monsieur Alain OZIOL et Madame Laure CASPARD, il convient néanmoins de procéder aux remplacements nécessaires de sièges vacants dans les différentes commissions municipales et organismes extérieurs.

Faute de présence en réunion du Conseil Municipal des élus appelés pour les remplacer, Madame Inès HAMOUDA et Monsieur Samuel GUILLET n'ont à ce jour pas pu être installés officiellement au sein de l'assemblée délibérante.

Les désignations effectuées ce 6 novembre 2023 seront donc susceptibles d'être réexaminées si ces élus ou leurs successeurs venaient à siéger à l'avenir.

Il est demandé au Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de son rapporteur :

- **DE PROCÉDER** au remplacement de Madame Laurence CONSTIAUX et Monsieur Yoanne CAFFIER dans les commissions et organismes suivants, étant précisé que les commissions finances et urbanisme sont de droit ouvertes à l'ensemble des élus :

- Commission logement et habitat : (1 siège)
- Commission nature et environnement : (2 sièges)
- Commission vie associative, culture, animation : (1 siège)
- Commission éducation : (2 sièges)
- Commission démocratie locale et citoyenneté : (1 siège)
- Commission appel d'offres : (1 siège de membre suppléant)
- Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : (1 siège)
- Conseil d'administration du Centre Social des Barbières : (1 siège)
- Comité de jumelage : (1 siège)

Les élus démissionnaires appartenant au groupe « Agir ensemble pour Chasse » et afin respecter la représentation proportionnelle dans les commissions, Monsieur le Maire fait appel à candidature parmi ce groupe.

Monsieur Pierre-Marie CHARLEMAGNE est l'unique candidat à l'ensemble des sièges à pourvoir.
Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** unanimement sa désignation.

Monsieur le Maire indique que ces attributions pourront être modifiées à l'avenir si de nouveaux élus venaient à siéger dans ce groupe. Il indique aussi que Vienne Condrieu Agglomération proposera cette fin d'année de modifier les représentations dans les commissions intercommunales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 17 novembre 2023.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 21 novembre 2023.